

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX OUVEZE-PAYRE**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2020****Etaient présents :**

Commune d'Alissas : Madame Bacconnier, Monsieur Leynaud
Commune de Baix : Messieurs Boyer, Negre
Commune de Chomérac : Messieurs Amblard, Giraud
Commune de Cruas : Madame Cotta, Monsieur Ferroussier,
Commune de Flaviac : Madame Bernard, Monsieur Tonkens
Commune de Meysse : Messieurs Mazzini, Rochette
Commune de le Pouzin : Messieurs Vignal, Ambert,
Commune de Rochemaure : Messieurs Faure, Henri
Commune de Rochessauve : Madame Mouton, Monsieur Vernet
Commune de Rompon : Messieurs Dutrieux, Vivat
Commune de St Bazile : Messieurs Heyraud, Rossetti
Commune de Julien en St Alban : Messieurs Fougeirol, Rouby
Commune de St Lager Bressac : Madame Vincent, Monsieur Bernard,
Commune de St Martin sur Lavezon : Messieurs Arto, Pasero
Commune de St Pierre la Roche : Mesdames Labeille, De Clercq
Commune de St Symphorien Sous Chomérac : Messieurs Aurias, Jourdan
Commune de St Vincent de Barrès : Messieurs Chanal, Chaize

Excusés : Monsieur Reynaud, remplacé par Monsieur Ferroussier

Assistaient également à la réunion :

Technique : Messieurs Alligier, Chazot
Administratif : Madame Noharet.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

Désignation secrétaire de séance : Monsieur Negre Emilien

Ordre du jour

- **Installation du Comité Syndical**
- **Election du Président**
- **Détermination du nombre de vice-Président**
- **Election des vice-Présidents**
- **Installation des commissions**
- **Taux indemnités de fonctions du président et des Vice-Présidents**

2020/013 : Installation des délégués des communes

Suite aux élections dans les différentes communes, chaque commune et communauté d'agglomération ayant désignées leurs délégués, Madame la Présidente procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants.

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alissas	Jean Leynaud Céline Bacconnier	Jean-Paul Chabal Bruno Hilaire
Baix	Yves Boyer Emilien Negre	Hubert – Daniel Pârent Nicole Gache
Chomérac	Cyril Amblard François Giraud	Laurie Vernet Eric Saladino
Cruas	Rachel Cotta Bernard Reynaud	Mathieu Perrin Franck Ferrousier
Flaviac	Gerben Tonkens Françoise Bernard	Michel Constant Manuel Corral
Meysse	Didier Mazzini Thierry Rochette	Frédéric Menard Christine Denis
Le Pouzin	Christophe Vignal Gérard Ambert	Dominique Gérard Gilbert Moulin
Rochemaure	Olivier Faure David Henri	Richard Gianinazzi Alain Bouvier
Rochessaive	Sébastien Vernet Josiane Mouton	Nicolas Gat Carine Vidal
Rompon	Yann Vivat Jean-Louis Dutrieux	Béatrice Bilaine Richard Nathiez
St Bazile	Michel Heyraud Bernard Rossetti	Maxime Carte Jean-Paul Augier
St Julien en St Alban	Julien Fougeirol Thierry Rouby	Jérôme Rouby Daniel Bernay
St Lager Bressac	Alain Bernard Josette Vincent	Sylvain Ascari Jean-Paul Augier
St Martin sur Lavezon	Jean Arto Fabien Pasero	
St Pierre la Roche	Stéphanie Labeille Valérie De Clercq	Emilie Charbonnier Philippe Bruyere
St Symphorien Sous Chomérac	Mickaël Aurias Maurice Jourdan	Karen Phinera-Horth Jean-Michel Feroussier
St Vincent de Barrès	Michel Chanal Dominique Chaize	Isabelle Colin Véronique Brout

:

A l'issue de cette présentation, ces délégués sont installés dans leur fonction.

2020/014 : Election du président

Monsieur Arto Jean doyen d'âge parmi les conseillers syndicaux a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Emilien Negre.

Le doyen d'âge explique que l'élection du Président suivant l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Deux assesseurs sont nommés : Madame Stéphanie Labeille, Monsieur Franck Ferroussier

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Jean Leynaud, propose sa candidature.

Monsieur Olivier Faure, propose sa candidature.

- Election du Président

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 34
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 34
- majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Monsieur Jean Leynaud : 19 voix

Monsieur Olivier Faure : 15 voix

Monsieur Jean Leynaud ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et a été installé. Monsieur Jean Leynaud a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

2020/015 : Détermination du nombre de Vice-Présidents

Monsieur le Président invite les délégués à s'exprimer sur le nombre de vice-Présidents à élire. Il est par conséquent demandé au Conseil syndical d'élire vice-Présidents conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil syndical détermine le nombre des vice-Présidents sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif légal du conseil syndical ».

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- Décide de fixer le nombre de vice-Présidents à 6.

2020/016 : Election des Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil syndical fixant le nombre de vice-Présidents à 6

Monsieur le Président rappelle que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier vice-Président. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Mazzini propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Mazzini et invite les délégués à passer au vote.

Chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement

Election du Premier vice-président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 34

- bulletins blancs ou nuls : 7

- suffrages exprimés : 27

- majorité absolue : 18

a obtenu :

- Monsieur Mazzini : 27 voix

Monsieur Didier Mazzini ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier vice-président

Election du deuxième vice-président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Madame Françoise Bernard propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Madame Françoise Bernard et invite les délégués à passer au vote.

Chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 34
- bulletins blancs ou nuls : 11
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 18

a obtenu :

- Madame Bernard : 23 voix

Madame Bernard Françoise ayant obtenue la majorité absolue est proclamée deuxième vice-présidente

Election du troisième vice-président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Madame Rachel Cotta a proposé sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Madame Rachel Cotta et invite les délégués à passer au vote.

Chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 34
- bulletins blancs ou nuls : 8
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 18

a obtenu :

- Madame Rachel Cotta : 26 voix

Madame Rachel Cotta ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième vice-présidente

Election du quatrième vice-président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Julien Fougeirol propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Fougeirol et invite les délégués à passer au vote.

Chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 34
- bulletins blancs ou nuls : 14
- suffrages exprimés : 20
- majorité absolue : 18

a obtenu :

- Monsieur Julien Fougeirol : 20 voix

Monsieur Julien Fougeirol ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième vice-président

Election du cinquième vice-président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Jean Arto propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Arto et invite les délégués à passer au vote.

Chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 34
- bulletins blancs ou nuls : 10
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 18

a obtenu :

- Monsieur Jean Arto : 24 voix

Monsieur Jean Arto ayant obtenu la majorité absolue est proclamé cinquième vice-président

Election du sixième vice-président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur François Giraud propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Giraud et invite les délégués à passer au vote.

Chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 34
- bulletins blancs ou nuls : 15
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 18
- a obtenu :

- Monsieur François Giraud : 19 voix

Monsieur François Giraud ayant obtenu la majorité absolue est proclamé sixième vice-président

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

2020/017 : Installation de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président présente les différentes commissions qu'il est important de mettre en place :

- Commission d'Appel d'offres
- Commission des travaux
- Commission des finances.

Après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 Contre, 0 Abstention,

le Conseil Syndical :

Décide, la mise en place la commission suivante :

Commission d'Appel d'offres :

Titulaires :

Monsieurr Didier Mazzini
 Monsieurr Julien Fougeirol
 Madame Françoise Bernard
 Monsieur Christophe Vignal
 Monsieur Jean Arto

Suppléants :

Monsieur François Giraud
 Monsieur Gérard Ambert
 Monsieur Bernard Reynaud

Les autres commissions feront l'objet d'un prochain conseil syndical.

2020/018 : Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-12, R5212-1 et R5711-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-Présidents, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 Contre, 0 Abstention, le Conseil Syndical :

Décide, avec effet au 1^{er} octobre 2020 de fixer le montant des Indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-Présidents, conformément au décret N°2008-198 du 27 Février 2008, le Syndicat se situant dans le strate de population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, à savoir :

Indemnités du Président :

- Taux Maximal de l'indice terminal de la fonction publique = 25.59 %

Indemnités des Vice-Présidents :

- Taux Maximal de l'indice terminal de la fonction publique = 10.24 %

Précise que cette délibération est prise sans que les intéressés aient pris part au vote

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 20 h 30.

Secrétaire de Séance

Emilien Negre



Le Président

Jean Leynaud

